



Commune de Chevroux
Bureau du Conseil général
Route du Village 5
1545 Chevroux

Chevroux, le 10 décembre 2018

Rapport de la commission des finances

PREAVIS MUNICIPAL N° 10-2018

« Budget communal de l'année 2019 »

Au Conseil général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de notre Boursier. Elle tient à les féliciter pour la qualité des différents documents remis, facilitant ainsi l'analyse.

Le budget 2019 reste dans la ligne du précédent et laisse apparaître des charges pour CHF 4'358'239.00, des revenus pour CHF 4'321'633.00 et donc un excédent de charges de CHF 36'606.00. A l'exception du budget 2018, tous les budgets ont présenté un excédent de charges dès 2013, alors que le résultat des comptes a toujours été positif, incluant même parfois des amortissements supplémentaires. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter du résultat négatif projeté pour l'année 2019.

Les charges augmentent de CHF 173'000.00 par rapport au budget 2018. Augmentation principalement due aux charges sociales. En effet, comme vous pouvez le constater sur le document qui vous a été remis en début de séance, la péréquation financière, la facture sociale et la réforme policière, ont globalement augmenté de CHF 147'000.00, soit 71% de plus qu'au budget 2018. La Commune n'a pratiquement aucune maîtrise sur ces charges liées cantonales. A contrario les achats de biens, services et marchandises ont baissé de CHF 67'000.00. Les attributions aux financements spéciaux, soit la constitution de réserves, ont augmenté de CHF 52'000.00.

En ce qui concerne les recettes, elles augmentent sensiblement d'environ CHF 117'000.00 par rapport au budget 2018. Cette variation s'explique en partie par le prélèvement sur les financements spéciaux (réserves) pour CHF 24'000.00 et des rentrées fiscales estimées à CHF 90'000.00. Comme déjà mentionné lors de la présentation de l'arrêté d'imposition 2019, les différentes taxes ne vont pas changer pour l'année prochaine.

Ce budget a suscité de nombreuses questions auxquelles la Municipalité a répondu précisément et en toute transparence. Voici les principaux points abordés :

1) *Page 1, compte 111.311.0 « Achat mobilier, matériel, machines »*

Un montant de CHF 3'500.00 est prévu pour l'achat d'un gros ballon publicitaire avec le logo de la Commune de Chevroux. Ce ballon pourra être utilisé lors de manifestations locales, comme le 1^{er} août ou le motocross, afin d'apporter un complément lumineux.

- 2) *Page 1, compte 111.318.5 « Honoraires divers, fiduciaire, recensement »*
Le suivi des dossiers de construction et de transformation a jusqu'à maintenant été externalisé. Cette manière de faire va perdurer mais les travaux seront attribués à un nouveau bureau spécialisé.
- 3) *Page 2, compte 111.439.0 « Autres recettes »*
Montant qui concerne les intérêts et frais de poursuites récupérés.
- 4) *Page 3, compte 170.427.0 « Location terrain »*
La convention avec la Commune de Payerne pour la location du terrain de football a été annulée.
- 5) *Page 7, compte 351.314.1 « Entretien du bâtiment », Bas du Four*
Un montant de CHF 6'000.00 est prévu pour le changement des fenêtres d'un des appartements.
- 6) *Page 7, compte 3521.314.0 « Entretien d'immeuble », Administration*
Un montant de CHF 6'000.00 est prévu pour l'installation d'une climatisation au bureau communal et un autre montant de CHF 5'600.00 pour des peintures dans l'un des appartements.
- 7) *Page 7, compte 3521.315.0 « Entretien mobilier et installations techniques »*
Un montant de CHF 23'500.00 est prévu pour changer les tables et les chaises de la salle communale ainsi que les chaises de la salle de la Municipalité et du bureau communal. L'ancien mobilier encore en bon état sera conservé et utilisé sporadiquement.
- 8) *Page 8, compte 355.314.1 « Entretien d'immeuble », Château d'eau*
Un montant de CHF 7'600.00 est prévu pour enlever le chapeau du château d'eau avec une grue pour des raisons de sécurité. Aucun nouveau projet d'aménagement n'est prévu pour l'instant.
- 9) *Page 9, compte 357.315.0 « Entretien du matériel et installations », Refuge*
Un montant de CHF 4'700.00 est prévu pour changer les plateaux des tables intérieures et extérieures. Des prix imbattables pour les tables extérieures ont été obtenus grâce au groupement forestier dont la Commune fait partie.
- 10) *Page 12, compte 460.314.0 « Entretien de la station et raccordements »*
Un montant de CHF 7'000.00 est prévu pour un camératage des conduites des eaux usées des routes du Stade, du Village et de la Motte en prévision des travaux de réfection de ces 3 tronçons.
- 11) *Page 12, compte 460.315.0 « Entretien des machines, matériel et locations »*
Un montant de CHF 7'900.00 est prévu pour la réparation du dégrilleur.
- 12) *Page 13, compte 471.314.0 « Entretien du Port, dragage, faucardage »*

Les frais liés au dragage et au faucardage ont été diminués à cause de la rénovation des installations portuaires. La maintenance électrique de CHF 29'000.00 est quant à elle maintenue.

13) Page 15, compte 500.452.0 « Participations d'autres communes, loyers »

La question récurrente du loyer pour la 3^{ème} salle de classe trouve enfin son épilogue. En effet, lors de la votation de l'investissement pour la réfection de la 3^{ème} salle de classe, il avait été mentionné qu'un loyer de CHF 13'000.00 supplémentaires serait versé à la Commune. Entre temps le calcul de l'ASIPE a changé. Il se base dorénavant uniquement sur les coûts réels et plus sur un forfait. Cette manière de calculer semble en finalité bénéfique pour notre Commune.

14) Page 16, compte 660.314.0 « Entretien immeuble » PC

Un montant de CHF 8'300.- est prévu pour peindre les abris de protection civile situés sous l'immeuble des Terrasses du lac. Ces travaux semblent nécessaires dans le cas d'une utilisation future des locaux.

Le document annexe du plan des dépenses d'investissements 2019 montre une situation générale des préavis votés ainsi que leur état d'avancement à ce jour. Le dépassement actuel concernant le préavis 01/2015 « Concession du Port » est dû à une répartition comptable entre les différents comptes d'investissement qui doit encore être affinée. A noter que les dépenses liées aux préavis terminés ont été entièrement respectées.

A ce jour, deux dépenses d'investissement sont prévues à court terme. Il s'agit du débarcadère, à l'ordre du jour de ce soir, et de la réfection des routes du Stade, du Village et de la Motte.

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des finances, à l'unanimité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis tel que présenté.

Pour la Commission

Rapporteur
Christophe Bonny



Membre
Alexandre Bonny



Membre
Jean-Marc Pillonel



Membre
Sandra Marcuard



Membre
Marcel Gut-Lacôte



